
MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

22 OCTOBRE 2018

VILLE DE MOUSCRON



MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

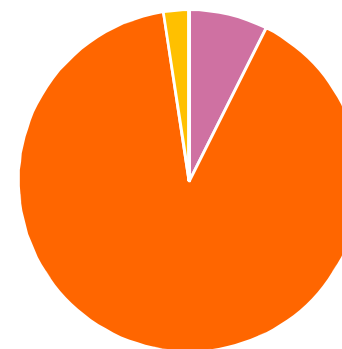
- Monitoring budgétaire
 - Mis en place depuis de nombreuses années, il se déroule au mois d'août
 - Tous les gestionnaires de crédits budgétaires sont conviés sur base de la situation de leurs articles budgétaires communiquée début juillet
 - Cela représente environ 30 réunions réparties sur 3 semaines
 - Les prévisions de 2019 y sont également discutées

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

- Synthèse par catégorie de recettes ordinaires (exercice propre)

	Budget 2018 Mb1	Budget 2018 Mb2
Prestations	5.565.361,87	7.236.818,20
Transferts	87.980.134,48	88.254.744,32
Dette	3.531.636,55	2.391.830,09
Prélèvements	0,00	0,00
Total	97.077.132,90	97.883.392,61

Budget 2018 Mb2



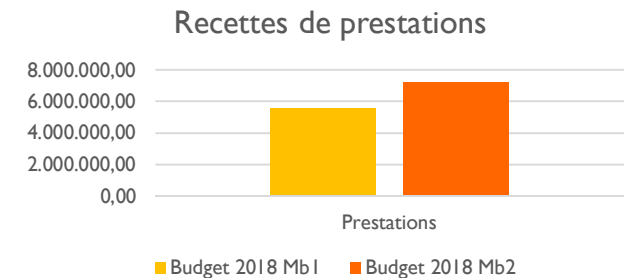
■ Prestations ■ Transferts ■ Dette ■ Prélèvements

MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

- Synthèse par catégorie de recettes

- Prestations : + 1.671.456,33 €

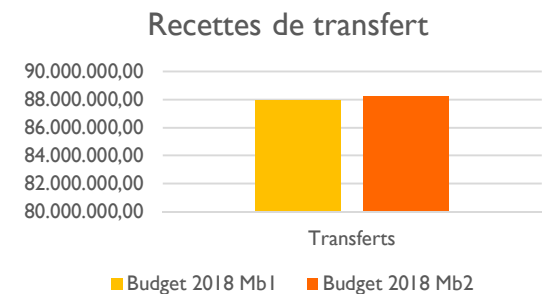
- Les redevances voiries pour le gaz et l'électricité sont désormais payées directement par ORES et ELIA et non plus via le secteur B de l'intercommunale IEG.
- Adaptations de plusieurs crédits budgétaires sur base de la situation à la mi-août :
 - Location de panneaux de signalisation + 67.500 €
 - Location de matériel – 18.000 €
 - Intervention dans les frais de crèches + 25.000 €
 - Energie verte +18.000 €
 - Hall terroir +14.000 €
 - Animations sportives, prestations générales – 40.000 €



MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

■ Synthèse par catégorie de recettes

- Transferts : + 274.609,84 €
 - Fonds des communes - 241,033,56 €
 - Compensation liée à la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier - 26,111,75 €
 - Additionnels au précompte immobilier + 250.000 €
 - Taxe immeubles inoccupés – 160.000 €
 - Amendes administratives + 40.000 €
 - Subsidés :
 - ONE Farandole + 132.964,84 €, AES + 130.264,18 €, ONE crèches +100.000 €
 - Instruction Publique +48.600 €
 - LIFE – 30.000 €

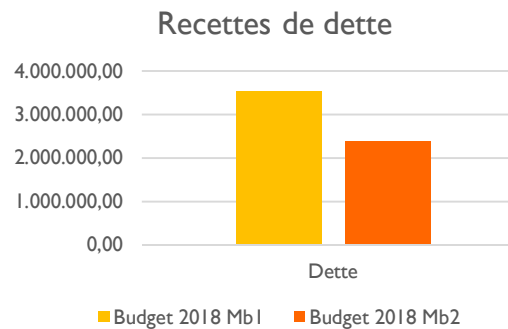


MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

- Synthèse par catégorie de recettes

- Dette :- 1.139.806,46 €

- Les dividendes du secteur B de l'IEG ont diminué de 1.530.000 € car les redevances voiries pour le gaz et l'électricité sont désormais payées directement par ORES et ELIA.
- Dividendes IPALLE pour le Service d'Appui aux Communes qui seront versés en fonds de réserve pour financer des projets au service extraordinaire + 383.193,54 €

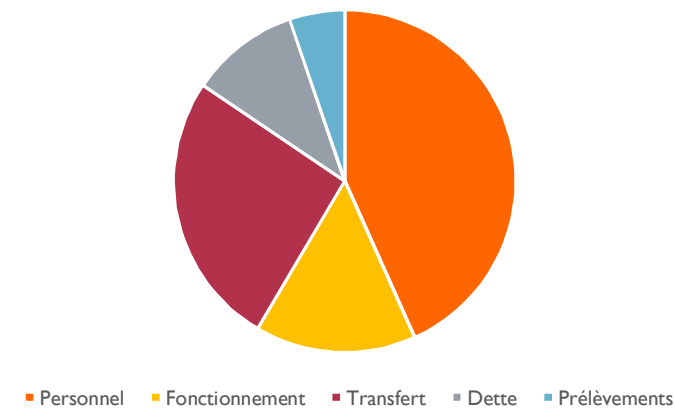


MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

- Synthèse par catégorie de dépenses ordinaires (exercice propre)

	Budget 2018 Mb1	Budget 2018 Mb2
Personnel	43.455.249,82	42.294.448,21
Fonctionnement	15.044.420,35	14.813.690,14
Transfert	25.384.345,23	25.377.345,23
Dette	10.428.444,15	10.057.955,32
Prélèvements	2.700.000,00	5.100.000,00
Total	97.012.459,55	97.643.438,90

Budget 2018 Mb2

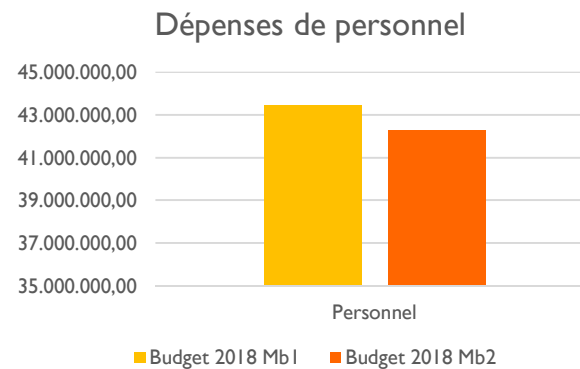


MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

- Synthèse par catégorie de dépenses

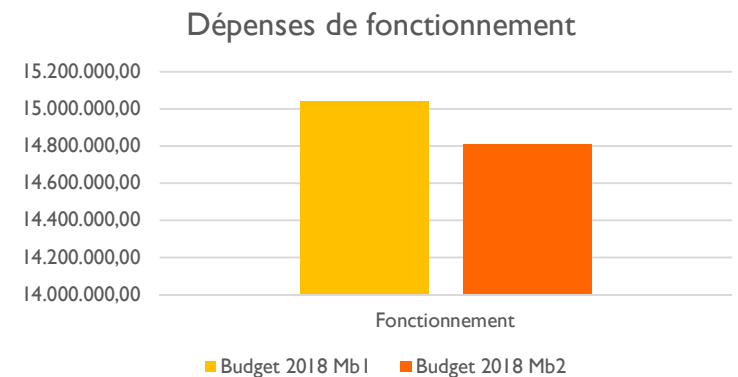
- Personnel : -1.160.801,61 €

- Prise en compte de l'indexation au 1^{er} octobre 2018 ainsi que des absences des 7 premiers mois de l'année
- Rappel : mesure structurelle de non remplacement immédiat (sauf encadrement)
- A l'exercice antérieur, la cotisation de responsabilisation augmente à 882.125 € pour 2017



MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

- Synthèse par catégorie de dépenses
 - Fonctionnement : -230,730,21 €
 - Autres indemnités et honoraires -250.000 €
 - Frais d'entretien du patrimoine privé -90.000 €
 - Prestations pour la collecte des immondices + 200.000 €
 - Fourniture de carburant + 70.000 €
 - Fournitures de bureau Etat Civil + 50.000 €
 - Repas scolaires + 40.000 €
 - Nombreuses autres adaptations selon l'avancement des projets...



MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

■ Synthèse par catégorie de dépenses

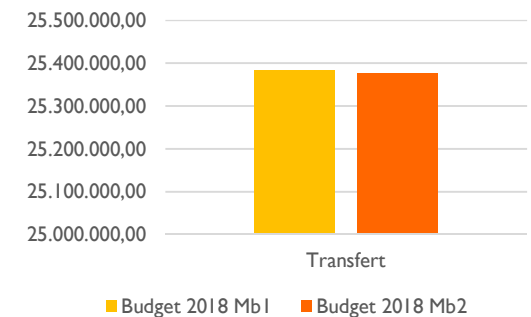
■ Transfert : -7.000,00 €

- Réduction du crédit relatif aux primes familiales et sociales – 10.000 €
- Cotisation informatique + 3.000 €

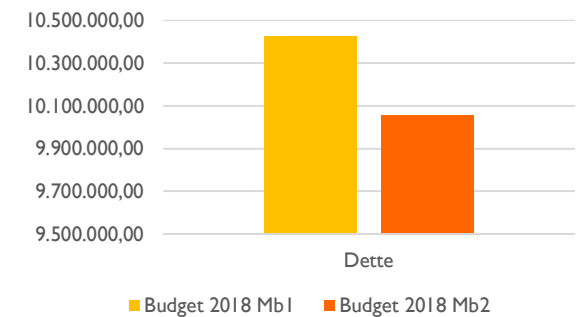
■ Dette : - 370.488,83 €

- Mise à jour sur base des derniers emprunts commandés et de la gestion active de la dette
- Adaptation en fonction du programme d'investissement revu en MB2 2018

Dépenses de transfert



Dépenses de dette

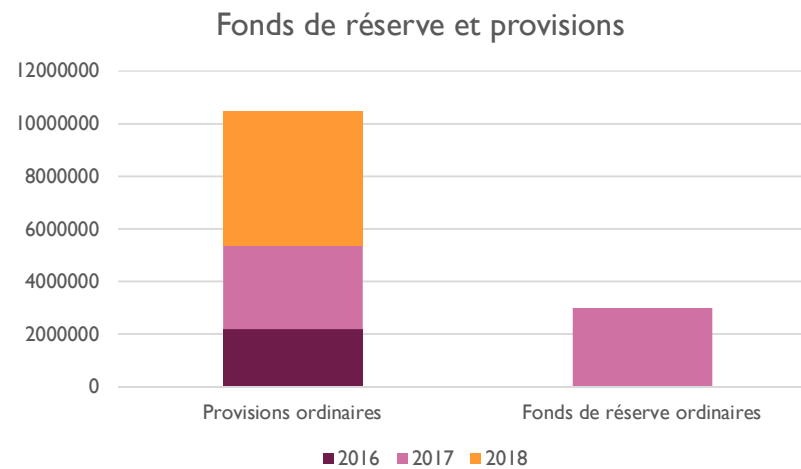


MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

■ Synthèse par catégorie de dépenses

■ Prélèvement + 2.400.000 €

- 1.200.000 € en plus pour l'évolution des charges du personnel liée à une future révision des cadres et statuts
- 1.200.000 € en plus pour anticiper l'augmentation de la dotation au CPAS à partir de 2022



MODIFICATION BUDGÉTAIRE N°2 2018

- Synthèse
 - Le boni après MB2 2018 s'élève à 239.953,71 € à l'exercice propre, et à 3.173.050,10 € en tenant compte des exercices antérieurs
 - Au service extraordinaire, adaptation des crédits en fonction de l'état d'avancement des projets